



Info Stat

Les statistiques de la MSA



Bobigny, le 1^{er} septembre 2026

Les remboursements de soins du régime agricole à fin juillet 2026

Au régime agricole, les dépenses de soins de ville sur les sept premiers mois de l'année 2026 sont stables au regard de la même période de 2025 (+ 0,3 %). En juillet, les dépenses augmentent de + 0,7 % par rapport au mois précédent après une augmentation plus conséquente en juin (+ 2,0 %). Le niveau de remboursement se rapproche de celui observé avant les importantes variations liées à la campagne tarifaire.

Le régime agricole et ses assurés

Le **régime agricole** protège les salariés agricoles, les non-salariés agricoles et leurs ayants-droits dans les domaines de la santé, la famille, la retraite et les accidents du travail et maladies professionnelles. Au titre des **branches maladie** (y compris **maternité**) et **accidents du travail et maladies professionnelles**, il a remboursé **5,35 milliards d'euros** en 2025 pour les seuls soins de ville, soit **4,5 %** des remboursements de l'ensemble des régimes d'assurance maladie obligatoire.

Les **non-salariés agricoles** représentent **35 %** de la population agricole protégée pour le risque maladie¹. En moyenne plus âgés et ainsi plus fréquemment atteints d'une affection de longue durée (ALD), ils sont globalement plus consommateurs de soins que les salariés agricoles. De fait, pour les soins de ville, leurs remboursements représentent 46 % de ceux du régime agricole.

La baisse tendancielle de la **population non-salariée** protégée en maladie se poursuit en 2025 avec un **recul de 3,0 %** soit une diminution similaire à celle de 2024 et comparable à l'évolution moyenne des dernières années (- 3,2 % en moyenne par an sur la période 2016-2024). La population des **salariés agricoles** baisse très légèrement en 2025 (- 0,3 %) après une hausse quasi constante de 2016 à 2024 (+ 1,1 % en moyenne annuelle). Ces effets démographiques des deux régimes expliquent en partie les différences de rythme d'évolution des dépenses. Au global, la population protégée (salariée et non-salariée) diminue de 1,3 % en 2025.

1- Il s'agit ici strictement de la population qui a droit à la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière. (voir encadré méthodologique en dernière page)

Contact : MSA Caisse Centrale - Direction de la communication - Service Presse		@msa_actu
Géraldine Vieuille	01 41 63 72 41	vieuille.geraldine@ccmsa.msa.fr
Elora Bayon	01.41.63.72.36	bayon.elora@ccmsa.msa.fr
Document produit par la Direction des Statistiques et de la Sciences des données (DSSD)		
19 rue de Paris CS50070 - 93013 Bobigny Cedex		
Retrouvez-nous sur : https://statistiques.msa.fr/ https://geomsa.msa.fr/ https://dataviz.msa.fr/		



Le nombre d'affiliés au régime agricole ayant bénéficié d'au moins un remboursement de soins de ville sur les sept premiers mois de 2026 diminue de 1,6 % par rapport à la même période de l'année précédente (- 3,0 % pour le régime des non-salariés agricoles et - 0,7 % pour celui des salariés agricoles).

Les remboursements des salariés agricoles tirent la croissance des soins de ville à la hausse

L'évolution des remboursements des soins de ville au régime agricole (+ 0,3 %) résulte de la hausse de + 2,2 % des remboursements du régime des salariés agricoles et de la baisse de - 2,1 % de ceux du régime des non-salariés agricoles.

Les médecins généralistes freinent les honoraires médicaux

Sur les sept premiers mois de l'année, on observe une diminution du montant remboursé pour les **médecins généralistes** avec - 4,7 % d'évolution. Depuis le début de l'année les montants mensuels remboursés varient peu. Après la chute des remboursements d'honoraires de **médecins spécialistes** observée en janvier (en raison du rattrapage de la campagne tarifaire), ceux-ci semblent se stabiliser sur les trois derniers mois. A fin juillet, on note une progression des dépenses de + 1,9 % comparée à la même période l'an passé. Les remboursements d'honoraires des **chirurgiens-dentistes** repartent légèrement à la hausse ce mois-ci (+ 0,9 % par rapport au mois précédent) après des évolutions négatives sur les trois derniers mois. Le taux d'évolution annuelle des remboursements s'élève à + 0,9 % sur les sept premiers mois de l'année. On note, comme mesures pour ce poste, l'élargissement au premier janvier 2026 du panier prothétique du dispositif 100 % santé (prise en charge des couronnes blanches) ainsi que l'élargissement du dispositif M'T'Dents.

Les remboursements de kinésithérapie augmentent contrairement à ceux des infirmiers

Les remboursements des **auxiliaires médicaux** diminuent de - 0,7 % fin juillet en raison de la baisse de - 2,4 % pour les **infirmiers** conjuguée à une hausse de + 2,8 % pour les soins de **kinésithérapie** (poste impacté par les revalorisations tarifaires intervenues en début d'année).

Les remboursements de laboratoire en hausse depuis 2026

Les montants remboursés aux **laboratoires** augmentent de + 0,8 % fin juillet. La tendance de cette série est globalement à la hausse depuis la chute observée en janvier en raison du retard de la campagne tarifaire.

Le transport des patients recule chute en partie sous l'effet des réformes

Les montants remboursés pour le **transport de patients** diminuent sensiblement fin juillet avec - 5,0 % à fin juillet (en lien avec la réforme de conventionnement des taxis). Par rapport au mois précédent, ils sont en recul de -1,6 %. Ce recul ne concerne que le transport non sanitaire avec - 3,7 %, les remboursements de transport sanitaire, évoluant de + 0,6 %.



Les versements d'Indemnités journalières Maladie et ATMP sont en baisse

Le mois de juillet présente une forte progression des versements des **indemnités journalières maladie** avec + 3,0 % par rapport au mois précédent. Le niveau de remboursement retrouve celui de mars après des diminutions importantes. A fin juillet, le taux d'évolution est négatif avec **- 2,3 %**. Concernant les versements des **IJ ATMP**, ils diminuent également de manière plus marquée avec **- 4,5 %** à fin juillet.

Les dépenses de médicament restent dynamiques à fin juillet

Les remboursements de **médicaments** augmentent de **+ 3,2 %** à fin juillet. Ce poste contribue pour 0,3 point à la hausse des dépenses de soins de ville. Hormis une légère baisse en avril rattrapée en mai, le niveau de remboursement est globalement stable depuis le début de l'année.

Les remboursements des produits de la LPP croissent en juillet

Enfin, les **dispositifs médicaux** (LPP) augmentent de **+ 2,0 %** à fin juillet avec une hausse significative des dépenses ce mois de juillet avec **+ 3,7 %** d'évolution par rapport au mois précédent.

Tableau 1 : Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO

Évolution des remboursements de soins de ville en date de remboursement CVS-CJO à fin juillet 2026	Évolution par rapport au mois précédent RA	Évolution en PCAP (période comparable à l'année précédente)				Évolution en ACM (année complète mobile)			
		Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2025	Régime Agricole	Non-salariés	Salariés	RA à fin juil 2025
TOTAL SOINS DE VILLE	+0,7%	+0,3%	-2,1%	+2,2%	+4,0%	+1,4%	-0,9%	+3,3%	+3,1%
Soins de ville hors produits de santé	+0,5%	-1,4%	-3,7%	+0,4%	+3,2%	-0,4%	-2,8%	+1,4%	+2,3%
Honoraires des médecins et dentistes libéraux	-0,8%	+0,0%	-3,0%	+2,2%	+6,8%	+2,0%	-0,8%	+4,1%	+3,7%
- Médecins généralistes	-0,5%	-4,7%	-7,2%	-2,8%	+4,2%	-1,0%	-3,9%	+1,3%	+0,5%
- Médecins spécialistes	-1,3%	+1,9%	-1,5%	+4,4%	+7,9%	+3,0%	+0,4%	+5,1%	+5,5%
- Dentistes	+0,9%	+0,9%	-1,6%	+2,4%	+6,7%	+3,1%	+0,0%	+5,1%	+1,8%
Soins d'auxiliaires médicaux libéraux	+2,4%	-0,7%	-3,6%	+3,4%	+1,8%	-0,6%	-3,4%	+3,7%	+1,7%
- Masseurs-kinésithérapeutes	+0,9%	+2,8%	-0,3%	+6,0%	+2,8%	+2,4%	-0,7%	+5,7%	+3,0%
- Infirmiers	+3,2%	-2,4%	-4,8%	+1,7%	+0,7%	-2,0%	-4,4%	+2,2%	+0,5%
Laboratoires	+0,9%	+0,8%	-1,9%	+2,9%	-9,9%	+0,9%	-2,5%	+3,7%	-11,6%
Frais de transports	-1,6%	-5,0%	-8,3%	-1,7%	+2,6%	-4,0%	-6,9%	-1,0%	+2,9%
Indemnités journalières (IJ) :	+0,9%	-3,1%	-1,9%	-3,3%	+2,5%	-2,5%	-1,7%	-2,6%	+3,3%
- IJ maladie	+3,0%	-2,3%	+1,0%	-3,0%	+3,2%	-2,2%	+0,5%	-2,7%	+4,1%
- IJ ATMP	-2,9%	-4,5%	-7,5%	-3,9%	+1,2%	-3,0%	-5,9%	-2,5%	+2,0%
Produits de santé (médicaments + LPP)	+1,1%	+2,9%	+0,2%	+5,7%	+5,5%	+4,2%	+1,6%	+6,9%	+4,4%
Médicaments :	+0,3%	+3,2%	+0,9%	+5,5%	+6,0%	+4,7%	+2,5%	+6,8%	+4,6%
- Médicaments délivrés en ville	+1,5%	+3,2%	+1,1%	+5,3%	+6,5%	+4,6%	+2,4%	+6,8%	+5,1%
- Médicaments rétrocédés	-18,7%	+4,2%	-1,5%	+7,5%	-1,3%	+5,8%	+2,7%	+7,6%	-4,0%
LPP	+3,7%	+2,0%	-2,1%	+6,3%	+3,8%	+2,9%	-0,9%	+7,0%	+3,7%

RA = Régime Agricole

Source : MSA.



MÉTHODOLOGIE

Champ

Les résultats présentés sont issus des données statistiques sur la France métropolitaine. Ils recouvrent les risques maladie, maternité, accidents du travail et maladies professionnelles, hors indemnités journalières maternité et paternité, qui ne font pas partie de l'objectif national des dépenses de l'assurance maladie (Ondam).

Ne sont pas pris en compte les montants versés par le régime général pour l'inter-régime et directement remboursés par la caisse centrale de la MSA, comme le forfait patientèle médecin traitant (FPMT), la rémunération sur objectifs de santé publique (Rosp), les vacations des professionnels de santé en centre de vaccination, etc.

Personne protégée en maladie

Bénéficiaire de la prise en charge de ses frais de santé, au titre de la protection universelle maladie (PUMa), du fait de son activité ou de sa résidence en France de manière stable et régulière.

Elle est recensée dans le répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie (RNIAM) qui identifie l'organisme d'assurance maladie auquel elle est rattachée. Pour un régime d'assurance maladie obligatoire, cette population peut différer légèrement de celle bénéficiant également de prestations en espèces ou d'une prise en charge au titre du risque des accidents du travail et des maladies professionnelles (la prise en charge des frais relevant alors du régime d'appartenance au moment de l'accident du travail).

Corrections CVS-CJO

Les données sont corrigées des variations saisonnières et des jours ouvrables (CVS-CJO) ; ces corrections sont recalculées chaque mois, induisant une révision plus ou moins importante de l'historique des séries.

Sigles cités :

ACM : Année complète mobile.

ALD : Affection de longue durée.

ATMP : Accidents du travail – maladies professionnelles.

CVS-CJO : Correction des variations saisonnières et des jours ouvrables.

FPMT : Forfait patientèle médecin traitant

IJ : indemnités journalières.

LPP : Liste des produits et des prestations.

Ondam : Objectif national des dépenses de l'assurance maladie.

PCAP : Période comparable à l'année précédente.

PUMa : Protection universelle maladie.

RA : Régime agricole.

RNIAM : Répertoire national inter-régimes des bénéficiaires de l'assurance maladie.

Rosp : Rémunération sur objectifs de santé publique.

Pour en savoir plus :

Voir la note de conjoncture intégrale de juillet 2026